

# MAIRIE DE MARINGES

---

Tél. 04 77 94 42 21

secretariat@mairie-maringes.fr

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 20 JANVIER 2022**

**PRÉSENTS**: M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, Mme PELLETIER Catherine, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, Mme JOLY Marie-France, M. GARNIER Philippe, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, M. CŒUR Sébastien, M. ASSOGBA Guillaume, M. PONCET Jean-Marc.

**Secrétaire élue** : Mme JOLY Marie-France.

### **1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil Municipal désigne Mme JOLY Marie-France comme secrétaire de séance.

### **2. DÉLIBÉRATION**

#### **2.1 ETUDE FLASH D'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU BOURG ET DE SES ABORDS**

Monsieur le Maire rappelle la consultation lancée auprès de la population en janvier 2019. Il rappelle également que les habitants ont priorisé un projet global et cohérent d'aménagement du centre bourg. Le projet consiste à recréer un lieu de vie au Centre-bourg par la création d'un local d'accueil pour les commerces de proximité, et l'organisation des déplacements doux et automobile pour tous les habitants de la commune.

Monsieur le Maire propose dans un premier temps de faire réaliser une étude permettant d'établir un programme de travaux cohérent à l'échelle de la traversée de bourg et de ses abords, permettre la mise en valeur des espaces publics, maîtriser la vitesse dans la traversée du bourg, la gestion du stationnement des véhicules tout en tenant compte des capacités financières de la commune.

Afin de réaliser cette étude, M. le Maire présente le devis du bureau Réalité Urbanisme et Aménagement d'un montant de 10 800 € HT. Il précise que ce prix couvre l'ensemble des frais et charges de toutes natures occasionnées par la mission et comprend l'animation de 6 réunions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

**DECIDE** de confier la mission de réalisation d'une étude flash d'aménagement de la traversée du bourg au bureau d'études Réalité Urbanisme et Aménagement pour un montant de 10 800 € HT,

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le maire pour signer toutes pièces relatives à cette décision.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.**

### **3. DECISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION**

Néant.

### **4. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES**

FINANCES :

Monsieur le Maire présente les restes à réaliser pour le budget général de la commune et pour le budget annexe commerces.

Il précise que ces restes à réaliser permettent de payer des dépenses déjà engagées mais non mandatées en investissement sur le budget 2021 dans l'attente du vote du prochain budget.

FINANCES/ BATIMENT :

Auberge :

M. le Maire rappelle la subvention octroyée par le Département et les refus de la région et de l'état pour l'obtention d'une aide. Ces problèmes financiers conduisent à déterminer les priorités des travaux.

M. le Maire et des adjoints ont rencontré les gérants pour connaître leur point de vue sur le phasage des travaux. 3 zones ont ainsi été définies pour ne pas polluer l'activité du restaurant.

Ils informent que l'exploitation du restaurant est perturbée par la situation sanitaire avec une clientèle moins présente. Les restaurateurs n'ont pas perçu d'aide sur l'année 2021.

Une deuxième salle permettrait de différencier l'offre : une partie snack et une partie gastronomique.

La commune peut faire procéder aux travaux soit par tranche soit en totalité, ce qui permettrait au restaurant d'être entièrement opérationnel dans un an.

Travaux cimetière :

M. Alain Toinon informe avoir demandé un devis à MCE paysage pour la plantation d'un arbre chez un riverain du cimetière dont un arbre a été abimé lors de la restauration du mur du cimetière.

VORIE :

Bornage Chemin des Hayes vers propriété RIVOIRE :

M. le Maire rappelle que M. Marc Rivoire a acheté il y a quelques années une partie du chemin de la commune devant sa propriété. Il souhaiterait racheter une partie du chemin communal afin d'individualiser la maison. La commune vendrait aux frais de M. Rivoire une partie du chemin communal (projet de bâtiment de stockage). Attente du document de bornage et de la procédure à mettre en place pour décision finale.

### **5. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS EXTERNES**

**Tourisme (Rapporteur : Marie-Hélène PENVEN DE MARI) :**

La commission est satisfaite du balisage des chemins pour les circuits VTT.

Un topoguide sera réalisé pour répertorier toutes les randonnées pédestres dans les villages du Rhône.

Chaque Communauté de communes participera à hauteur de 2000 €.

D'autres projets sont en cours de réflexion : vélorail entre Sainte-Foy l'argentièrre et La Giraudière.

Plan d'eau biologique au lac de Hurongue.

### **Culture (Rapporteur : Blandine Thevenon Nicoli) :**

La communauté de communes élabore un diagnostic sur toutes les salles du territoire afin que les spectacles pour les scolaires soient répartis sur l'ensemble du territoire. Une collaboration avec la Fabrik est prévue pour les spectacles dans le cadre scolaire.

Convention DRAC : demande de travailler différemment en sollicitant des entreprises qui ne bénéficient pas forcément de subvention de l'état, des compagnies locales.

Mme Blandine Thevenon Nicoli rappelle que la Maison de Pays à Saint-Martin-en-Haut propose des expositions de qualité, de l'artisanat. Pour rappel, la maison de Pays est située face à l'église de Saint-Martin-en-Haut.

### **Petite enfance (Rapporteur : Blandine Thevenon Nicoli) :**

Présentation de tous les acteurs pour la tranche d'âge : 12-13 ans à 25 ans (MJC, centre culturel, ...). Le bureau d'études poursuit le diagnostic sur l'ensemble du territoire.

Cyclo des Monts : le 11 et 12 juin. Les jeunes cyclistes passeront sur la commune de Maringes le 11 juin (la présence de signaleurs sera nécessaire pour la sécurité des carrefours et des bénévoles pour les rafraîchissements).

Projet de MAM sur la commune :

Des assistantes maternelles souhaitent créer une MAM sur la commune. M. Le Maire et Mme Blandine Thevenon Nicoli vont les rencontrer pour en savoir plus sur ce projet.

La création d'une MAM est très encadrée par la communauté de communes.

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

Compagnie Le Chap : L'association Le Chap a demandé l'accord de la commune pour s'installer de nouveau sur le stade du Pin des Sœurs du mois de Juin au mois de Septembre. Le Conseil Municipal ne souhaite pas que Le Chap s'installe si longtemps sur le stade afin de ne pas bloquer les manifestations des associations du village qui ont lieu sur cette période.

**Prochain Conseil Municipal : Jeudi 17 février 2022 à 20h30**